Règlement intérieur de la Réciprocité Chéran
Carnet de captures

Pêche obligatoire avec hameçons simples sans ardillons ou ardillons écrasés sur tout le domaine piscicole des AAPPMAs de l'Albanais et du Haut-Chéran
(3 mouches artificielles ou 2 hameçons)

Taille de capture de la truite

Cours principal du Chéran

Mise en place d'une fenêtre de Capture pour la truite Fario

Prélèvement autorisé entre 25 et 30 cm.

Les truites Fario de longueur inférieure à 25cm et celles de longueur supérieure à 30cm doivent être remises à l'eau immédiatement après leur capture.

Fier

Taille minimum 30cm

Affluents du Fier et du Chéran

Taille minimum Albanais 25 cm
Taille minimum Haut Chéran 23 cm

Limitation des captures

30 truites/pêcheur/an
3 truites/pêcheur/jour
Ombre: Remise à l'eau obligatoire

Déclaration des captures

Chaque pêcheur pratiquant la pêche sur le territoire de la réciprocité Chéran doit être en possession du carnet de capture ci-dessous) et enregistrer les prises sacrifiées.

Parcours Prendre et Relâcher *(No-Kill)*

- Toutes techniques de pêche autorisées
- Tout poisson capturé doit être remis à l'eau immédiatement et à moindre dommage
- Hameçons simples sans ardillons obligatoires (3 mouches artificielles ou 2 hameçons)

***Carnet de captures**, enregistrez les truites que vous sacrifiez avant la reprise de la pêche !*									
Date	**Rivière**	*Enregistrement des prises*			**Date**	**Rivière**	*Enregistrement des prises*		
09/03/2024	Chéran	X	X	X					